

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFE

AGEN, le 21 avril 2018

PRÉAMBULE

Bachar KOUATLY, Président de la Fédération Française des Échecs, ouvre la séance à 14h13.

Il souhaite la bienvenue à tous les clubs présents à cette Assemblée Générale organisée dans le cadre du Championnat de France des Jeunes 2018.

Il diffuse en préalable un message vidéo de M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale.

Stéphane ESCAFRE, Secrétaire Général, annonce 786 voix présentes ou représentées (sur un total de 2100) ainsi que 249 clubs présents ou représentés (sur un total de 877 clubs), soit 28,39 % des clubs et 37,43 % des voix présents ou représentés. Nous n'aurons donc pas le quorum pour modifier les statuts.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES 22 AVRIL 2017 ET DU 13 MAI 2017

- **Vote** : Pour 771, Contre 0, Abstention 15

RAPPORT MORAL

Quelques membres de l'Assemblée interpellent le Président au sujet du licenciement de Mme LAGADIC. Bachar KOUATLY rappelle les motifs de ce licenciement déjà exposés à de multiples reprises dans différentes instances à savoir la nécessité de diminuer les charges de fonctionnement de la Fédération pour investir ces sommes dans le développement, conformément au programme pour la mise en œuvre duquel il a été élu.

Une personne forme une demande pour la participation d'un joueur de son club, autiste, à une partie avec Anatoly KARPOV.

- **Vote** (adoption du rapport moral) : Pour 463 Contre 162 Abstention 161

RAPPORT FINANCIER

Bruno DELPORT, Trésorier de la Fédération, présente le rapport financier. Les comptes sont satisfaisants puisqu'ils montrent une légère augmentation de la situation bénéficiaire.

Didier FRETTEL, Président du Comité de Loire-Atlantique, relève que les comptes font état d'une somme de 100.000 € au titre d'un mécénat qui fausse selon lui le résultat réel, déficitaire.

Bruno DELPORT lui répond que la Fédération a perdu une somme de l'ordre de 180.000 € (partenariat BNP PARIBAS) que ce don n'a comblé qu'en partie.

Régis NOIZET, Vice-Président de la Ligue du Grand Est, demande les motifs du doublement de la réserve légale, l'état du litige avec la société VARIANTES et les critères d'évaluation des provisions pour les litiges juridiques.

Bruno DELPORT répond que le doublement de la réserve légale résulte d'une recommandation du Commissaire aux comptes tandis que les provisions sont évaluées par concertation entre avocats en charge des dossiers et de l'expert-comptable.

Stéphane ESCAFRE, indique que le litige avec la société VARIANTES est clos. Provisions pour les litiges : M. Bruno DELPORT indique que c'est la conclusion d'une discussion avec les avocats et les experts-comptables.

Jean-Claude MOINGT, ancien président fédéral, considère que l'externalisation de la boutique est une erreur car elle s'inscrit dans une logique marchande qui est en contradiction avec la nécessité de servir les clubs.

Léo BATTESTI, Président de la Ligue Corse, regrette que le Commissaire aux comptes ne soit pas présent et dénonce l'absence de neutralité du Directeur général. Il demande l'origine du don de 100.000 € à la Fédération.

Bachar KOUATLY précise que ces dons proviennent de citoyens français expatriés aux ETATS-UNIS d'AMERIQUE et au CANADA qui ont souhaité participer au développement des échecs en FRANCE.

(Interruption des débats à 14h45 : l'Assemblée Générale accueille Jean DIONIS, Maire d'AGEN et Anatoly KARPOV, 12^e Champion du Monde des Echecs. Reprise à 15h).

Léo BATTESTI reprend la parole et affirme que le don de 100.000 € par des mécènes situés à l'étranger est illégal au motif que la FFE n'est pas une ONG.

Bachar KOUATLY répond que la légalité de ce don a été validée par des conseils juridiques et Cyril DIMEY (avocat-fiscaliste, membre du Comité Directeur).

Didier FRÉTEL interroge le Président sur le bien-fondé d'une somme de 10.000 € payée à Larbi HOUARI, Conseiller du Président, au titre d'une enquête statistique sur les clubs.

Stéphanie DROUET, Présidente du Club d'Echecs Gétignois, demande à Larbi HOUARI comment savoir si une personne qui appelle de la part de la Fédération est bien mandatée par cette dernière.

Larbi HOUARI répond que l'information avait été communiquée, par voie de comptes-rendus du Comité Directeur sur cette initiative. Il ajoute par ailleurs que ces frais représentent les seuls coûts de salaires de la société Callson; les prestations informatiques, étude, l'analyse voire les coûts de communication ont été offerts. Par ailleurs, son rôle de Conseiller est assuré à ses frais depuis un an et demi et aucune note de frais n'a été présentée à la Fédération depuis le début du mandat.

M. Claude SCHMITT, Président du Comité du Haut-Rhin, considère que l'enquête était inutile dès lors que les informations sollicitées auraient pu être obtenues auprès des Comités départementaux, qui connaissent suffisamment leurs territoires.

Diégo SALAZAR, directeur de l'Echiquier Chalonnais, considère que les interventions précédentes sont inutilement négatives et qu'il juge pour sa part cette enquête très utile. Il ajoute qu'une étude similaire coûte en moyenne 30 à 40.000€ sur le marché et c'est là une véritable opportunité d'avoir des données fiables. Il félicite la Fédération de l'avoir mise en œuvre.

Stéphane GUINET, président de l'Echiquier Fertois, juge que les clubs ne sont pas suffisamment structurés, et que cette enquête est très utile pour obtenir des informations qu'il ne pourrait pas, à son niveau, obtenir par ailleurs.

Jean-Claude MOINGT considère que cela peut être une très bonne chose d'avoir des données statistiques et qu'il est d'accord avec Diego Salazar sur l'aspect coût, sous réserve que la qualité soit au rendez-vous. Par ailleurs une partie de ces données est déjà accessible.

Plusieurs présidents de club témoignent avoir été contactés, pour des entretiens de plus d'une heure et être satisfaits de cette démarche. Ils demandent que les clubs soient tenus informés des conclusions de cette étude.

Jean-Claude MOINGT souhaite donner des informations relative à l'affaire «*de la triche*» et considère que la Fédération ne communique pas suffisamment à ce sujet alors que la triche est un sujet très grave contre lequel il faut lutter.

Bachar KOUATLY considère qu'il s'agit d'une affaire ancienne, certes toujours en cours sur plusieurs volets, pour laquelle il assumera les décisions prises par ces prédécesseurs. Il souhaite aujourd'hui se concentrer sur les enjeux actuels de la Fédération.

Christophe INFANTI, Président de Belfort Echecs, indique que 19.000€ étaient provisionnés en recettes d'une collectivité, pour les championnats de France Jeunes 2017, mais que 30.000€ ont été versés au total.

Bachar KOUATLY précise qu'une partie a été versée en début d'année 2018.

Le représentant du LUC (Lille Université Club Echiquier du Nord), demande le détail des reprises de provision à hauteur de 60.000 €.

Bruno DELPORT répond qu'il n'a pas le détail de ces provisions mais qu'il peut le lui adresser.

Bachar KOUATLY informe l'Assemblée Générale d'un contrôle fiscal portant sur les années 2015, 2016 et 2017, qui devrait exposer la Fédération à un redressement de l'ordre de 19.000€.

Ce redressement résulte pour partie d'une requalification de plusieurs conventions de mécénat en conventions de partenariat entraînant l'assujettissement de certaines sommes perçues par la FFE à la TVA.

Il en a été tiré la conclusion d'un contrôle renforcé, par le siège, à ce titre des conventions signées par la FFE.

Le reste résulte d'une erreur de gestion.

- **Vote** : Pour 471 Contre 121 Abstention 194

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bruno DELPORT donne lecture du préambule du rapport du Commissaire aux comptes.

Léo BATTISTI exprime à nouveau sa surprise quant à l'absence du Commissaire aux comptes.

BUDGET PREVISIONNEL

Jérôme VALENTI présente le budget prévisionnel.

Jean-Claude MOINGT interroge sur le montant de 40.000 € relatif aux Olympiades qu'il juge sous-évalué.

Bachar KOUATLY fait état de discussions récurrentes à ce sujet au Comité Directeur.

Le Comité Directeur a constaté des résultats sportifs catastrophiques en 2017. En conséquence, les sommes engagées au soutien de la participation des joueurs à des compétitions doit dépendre des chances réelles de résultats à ces compétitions, ce qui ne peut être apprécié qu'en cours de saison en fonction des disponibilités des uns et des autres.

Jean-Claude MOINGT entend cette explication mais considère qu'il aurait fallu alors retenir l'hypothèse de dépense la plus haute qu'il évalue à 60.000 €.

Régis NOIZET note l'investissement d'une somme de 50.000 € au titre du développement et demande à quoi correspond, sur cette somme, le montant de 30.000 € relatif à des appels à projets.

Jérôme VALENTI répond que ces appels à projets seront lancés au cours de la saison.

Didier FRETTEL s'étonne du faible niveau prévu pour les frais du Directeur Général et demande s'il y a une volonté de dissimuler ces frais.

Bruno DELPORT répond que les frais visés par Didier FRETTEL correspondent aux frais exposés par le Directeur Général pour l'exercice de ses missions et non pas aux frais divers avancés par ce dernier dans l'intérêt de la Fédération, raison pour laquelle ce poste est peu important.

Matthieu VIEIRA, Centre Léo Lagrange-Decines, interpelle le Trésorier sur la mauvaise imputation selon lui de ces frais et considère qu'il ne lui est pas possible de connaître le coût réel correspondant à l'emploi du Directeur Général.

Bruno DELPORT indique que le rapport financier de l'exercice 2018 sera détaillé de façon à répondre à cette question.

Léo BATTESTI demande si l'évaluation des provisions pour charges liées au contentieux juridique est établi sur des fondements techniques ou politiques, rappelant que celles-ci peuvent être le cas échéant augmentées ou diminuées pour des raisons autres que comptables.

Bruno DELPORT lui répond qu'elles sont fixées sur des fondements uniquement techniques, étant établies par concertation entre les avocats en charge des dossiers et l'expert-comptable.

- **Vote** : Pour 465 Contre 0 Abstention 321

ADOPTION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE MODIFIE

- **Vote** : Pour unanimité

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE (CERTIFICAT MEDICAL)

- **Vote** : Pour 727 Contre 0 Abstention 59

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Jean-Christophe CARPENTIER, Directeur Technique Ligue Occitanie, demande ce qu'il adviendra des joueurs ayant un classement Elo national mais pas de classement Elo FIDE, puisque le classement Elo national disparaîtra prochainement.

Stéphane ESCAFRE répond que les joueurs concernés auront une estimation de leur Elo FIDE mais qu'ils seront non-classés. Il rappelle toutefois qu'il suffit de cinq parties pour obtenir un Elo FIDE.

Jean-Christophe CARPENTIER demande à combien s'élèvera l'augment des droits d'homologation par la FIDE résultant de la disparition du classement Elo national et de l'augmentation en conséquence du nombre de tournois homologués FIDE.

Stéphane ESCAFRE répond que cette question est en cours de discussion avec la FIDE. Il précise que la FFE avait déjà atteint le plafond des sommes exigibles par la FIDE si bien que ces sommes ne devraient pas augmenter.

Martine BOLLA, Présidente de la Ligue PACA, demandent si les directeurs régionaux d'Elo régionaux sont par conséquent amenés à disparaître.

Stéphane ESCAFRE répond que oui mais qu'il conviendrait que les commissions techniques des ligues soient saisies des contestations relatives à ce sujet.

Pierre LEBLIC, Président de la Ligue d'Occitanie, interpelle l'Assemblée sur la réglementation fédérale permettant aux ligues de fixer à 6 ou 8 joueurs le nombre de joueurs dans les équipes de Nationale IV. Ces dispositions introduisent selon lui une différence de traitement entre les clubs pour l'accès aux compétitions nationales.

Stéphane ESCAFRE rappelle que ces possibilités de dérogations sont anciennes. Il précise qu'elles ont été adoptées pour que chaque ligue puisse s'adapter en fonction son contexte local particulier.

André RASNEUR, Président de la Ligue Ile de France, acquiesce au fait qu'il est nécessaire de conserver de la souplesse en faveur des ligues.

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Stéphane ESCAFRE répond à une demande sur l'arbitrage des tournois rapides par des AF4 : ils peuvent obtenir une dérogation de leur Directeur Régional de l'Arbitrage.

Il rappelle que pour arbitrer des tournois FIDE, les arbitres nationaux doivent s'acquitter d'une licence FIDE d'un montant de 20 €

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DISCIPLINAIRE

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION HOMOLOGATION

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES JEUNES

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DU HANDICAP

- **Vote** : Pour unanimité

Bachar KOUATLY remercie Frédéric LOYARTE, Directeur National du Handicap, pour le travail accompli par son équipe et lui et demande à l'Assemblée de l'applaudir.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES SCOLAIRES

Christian KANE, Marseille Passion, considère que la relation entre l'UNSS et la FFE ne fonctionne pas puisque les clubs sont traités comme de simples intervenants extérieurs et que les jeunes qui viennent aux échecs dans ce cadre prennent leur licence à l'UNSS mais pas à la FFE.

Martine BOLLA, représentante UNSS au sein de la commission scolaire, rappelle que l'UNSS ne concerne que les collèges et les lycées. Elle considère que la perte de licences pour la FFE est faible puisque les élèves qui se licencient à l'UNSS sont en général déjà licenciés FFE. Elle souhaite qu'à l'avenir l'inscription aux compétitions UNSS nécessite pour le joueur d'être à la fois licencié UNSS et FFE.

Stéphane GUINET, président de L'Echiquier Fertois, estime qu'il a perdu 100 licenciés depuis la convention avec l'UNSS.

Didier FRÉTEL ajoute que l'enseignement privé, qui dans sa région représente 50 % des institutions scolaires, ne veut pas entendre parler de l'UNSS tandis que les responsables départementaux de l'UNSS ne veulent pas entendre parler des échecs.

Plusieurs présidents de clubs font état d'un dysfonctionnement général des rapports avec l'USEP et l'UNSS en plus d'un défaut d'information sur les compétitions organisées par ces derniers.

Johanna BASTI, Directrice Nationale des Scolaires, fait état d'un projet de créer un module échecs intégré au BAFA pour répondre à cette problématique. Elle précise qu'un des éléments du problème est que chaque collectivité a des moyens différents alloués à l'encadrement du périscolaire.

Léo BATTESTI considère que la solution réside dans les interventions en temps scolaire, et la « *communauté de communes des échecs* » c'est-à-dire à une mise en commun des moyens entre clubs de communes voisines.

Une représentante de club de Grasse considère quant à elle qu'il faut également intégrer les parents d'élèves à cette réflexion parce que ce sont eux qui concrètement accompagnent les enfants aux différentes manifestations.

Bernard COUDRAY, président Le Cavalier de Touget, propose d'intégrer une initiation aux échecs dans la formation des enseignants.

Martine BOLLA indique qu'un projet en ce sens est en cours pour l'intégrer au Plan Académique de Formation.

Bachar KOUATLY conclue que le message vidéo adressé par le Ministre de l'Education à l'Assemblée Générale est un outil dont chacun à son niveau doit se servir pour faire avancer la cause des échecs auprès de l'Education Nationale.

- **Vote** : Pour 778 Contre 0 Abstention 8

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DES FEMININES

Sébastien GEORGES, président Echecs Club de Corbas, demande une dérogation par rapport aux deux dates de N2F.

Stéphane ESCAFRE répond que cette demande doit être adressée à la Commission technique.

- **Vote** : Pour unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION ART ET CULTURE

- **Vote** : Pour unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Gilles BETHAEUSER évoque son projet de Pôle Excellence dotée d'un fonds de 100.000 € et qui bénéficie actuellement à une trentaine de jeunes. Il souhaite que ce projet évolue par la coordination des initiatives existant déjà au niveau local et la création à cet effet de pôles d'excellence régionaux.

Christian KANE demande sur quels critères les enfants sont sélectionnés.

Gilles BETHAEUSER indique que pour l'instant cette sélection se fait empiriquement mais est appelée à évoluer de manière plus scientifique.

Léo BATTESTI félicite Gilles BETHAEUSER pour son investissement en faveur des échecs et demande à l'Assemblée Générale de l'applaudir.

Véronique REVOY expose le travail marketing effectué au cours de l'année 2017 avec pour objectif de répondre à la question « *Comment rendre le jeu des échecs plus attractif ?* ». Les réponses résultant de cette réflexion pourront servir de base de travail à une agence de communication, étant précisé que cette intervention se ferait à titre gracieux.

Larbi HOUARI, Conseiller du Président, présente les résultats de l'étude qu'il a dirigée auprès de 500 clubs à date. Les enseignements essentiels sont un taux de participation très positif dans toutes les Ligues (60% contre 7.8 % ayant refusé) y compris dans la Ligue des

Pays de Loire dont un responsable a fait circuler un email dissuadant les clubs de participer. 44% des clubs ont en effet répondu positivement contre 22%.

Par ailleurs, des données sociodémographiques des Présidents de clubs ont été présentées ainsi que leur perception quant au rapport à la Fédération, aux Ligues et aux Comités Départementaux. Les clubs ayant émis le souhait d'être accompagnés par la Cellule "avenir" chargée de cette mission représentent environ 66% du total interrogé.

Léo BATTESTI indique qu'objectivement les résultats de cette étude sont d'un intérêt indéniable et qu'il a appris des choses. Il souhaite toutefois que les clubs qui ont refusé de répondre à cette enquête puissent malgré tout être inclus dans le suivi de l'étude.

Il indique que la notion de vote électronique évoquée dans le cadre de cette enquête doit être précisée et que l'Assemblée Générale réunie physiquement doit rester le lieu d'un débat démocratique.

Luc FANCELLI, Président du comité départemental de l'Oise, juge que cette étude confirme son idée que les comités départementaux sont ignorés, qu'ils sont le maillon le plus faible de la chaîne fédérale, avec le moins de moyens et que les moyens qui leur sont alloués ne sont pas à la hauteur de leurs obligations.

André RASNEUR rappelle que la part départementale est prévue dans les statuts de la FFE depuis 2017 et qu'il appartient aux comités départementaux de s'informer de leurs droits et de demander à la Ligue de voter cette part.

Marc PLANTET, président du comité départemental des Yvelines, regrette la décision de la ligue Ile de France de supprimer l'aide qui était versée aux comités franciliens depuis une vingtaine d'année.

Damir LEVACIC considère que la situation n'a jamais été aussi favorable pour le développement des échecs en France. Ce développement nécessite selon lui que d'autres critères soient fixés pour apprécier les résultats de la politique menée au niveau fédéral, telle l'évolution du nombre de licenciés. Ce développement passe selon lui par une meilleure formation des animateurs d'échecs et des dirigeants doivent changer leur façon de penser.

Pierre LEBLIC demande d'aller au bout de la fusion des ligues, et qu'on ne raisonne plus en Zone Inter-Départementales (ZID) pour les quotas de qualifications jeunes, les groupes de NIV, etc. Il propose qu'on considère toutes les ligues en fonction des nouvelles frontières régionales, et qu'on cesse de tenir compte des anciennes délimitations administratives.

Stéphane ESCAFRE répond qu'il n'est pas opposé à cette idée mais qu'il ne faut pas aller trop vite en ce sens car l'activité dans certaines « anciennes ligues » risquerait de disparaître. Nous sommes dans une phase de transition. Des ligues de tailles équivalentes peuvent déjà fonctionner ainsi, c'est le cas de la Normandie ou de PACA. Des géographies différentes imposent des rythmes différents.

Pierre LEBLIC demande que les relations entre les comités départementaux et les CROS soient clarifiées et alerte l'Assemblée sur la réduction à venir des subventions CNDS en raison de la modification de leurs règles d'attribution.

Bachar KOUATLY informe l'Assemblée avoir rencontré le Président du CNOSF. L'entrée des Échecs dans le sport olympique a été évoquée mais est rendue difficile du fait que les autres disciplines olympiques n'ont pas intérêt à partager leurs subventions avec la FFE. Il fait état du vif intérêt du Président du CNOSF pour le développement du e-sport. Il attire l'attention de l'Assemblée sur la force que détiennent les échecs par rapport à d'autres disciplines à ce sujet puisque les échecs peuvent se pratiquer aussi bien dans le cadre de rencontres physiques que sur internet et souhaite que des initiatives soient prises pour intégrer les échecs sur internet aux pratiques en club.

Bachar KOUATLY clôture la séance à 18h20.

Le 27 avril 2018,

Le Président

Bachar KOUATLY



Le Secrétaire Général

Stéphane ESCAFRE

